

Un mot sur la Genèse

La Genèse est le premier livre de la Bible et du Pentateuque. Elle raconte le commencement ou les origines du monde et le début de l'action de Dieu parmi les hommes. Elle contient certains chapitres les plus célèbres de la Bible notamment : la création, Adam et Eve, le Déluge, la tour de Babel... Dans Genèse, nous voyons comment Dieu a créé l'homme et la femme à son image en leur donnant le pouvoir de dominer sur les autres créatures et les a bénis pour procréer.

Luc nous parle de deux sœurs, Marie et Marthe qui reçurent Jésus dans leur maison. Tandis que Marthe se préoccupait des travaux ménagers, sa sœur Marie était assise aux pieds de Jésus pour suivre son enseignement. Jésus réproche à Marie son agitation qui la détourne de l'essentiel et dit que Marie a choisi : « La bonne part ».

Dans Marc, nous sommes en présence des gens qui ont amené leurs enfants à Jésus afin qu'il les bénisse. Les disciples s'opposent, mais Jésus en profite pour leur dire de laisser les enfants venir à lui, car quiconque veut appartenir au Royaume de Dieu doit se comporter comme un enfant.

Materiaux



Les femmes marchent pour réclamer leur droit en RDC.



Les enfants en uniforme scolaire. Le droit à une bonne éducation en RDC.

Questions De Discussion

1. Qui a créé l'homme et la femme ?
2. Comment les a-t-il créés ?
3. Quelle responsabilité leur donna-t-il ? Lc 10, 38-42
4. Qui étaient Marie et Marthe ?

5. Que faisaient-elles quand Jésus et ses disciples entrèrent chez elles ?
6. Quelle était l'attitude de Marthe ?
7. Quelle était la réponse de Jésus ?
8. Les gens ont amené qui à Jésus ?
9. Qu'est-ce que les disciples ont fait ?
10. Quelle était la réaction de Jésus face à cette attitude ?
11. Après cela, Jésus a fait quoi ?

Commentaires

Dans le plan de Dieu, l'homme et la femme sont égaux dans leurs droits comme dans leurs devoirs. Si l'homme et la femme sont complémentaires, cela doit se traduire dans leurs rapports à tous les niveaux : dans le foyer, l'Eglise et la société en tenant compte des potentialités, des compétences, de l'habileté et des opportunités que l'un ou l'autre peut avoir pour s'épanouir. Mais dans le contexte congolais, cette vérité biblique s'affronte à des difficultés pour son application due aux us et coutumes, en se référant à Gen. 3, 16, pour justifier la supématie de l'homme par rapport à la femme. C'est ainsi que la femme subit des violences multiformes et perd certains de ses droits.

De ce fait, la femme est l'objet des préjugés, d'idées préconçues imposées par le milieu et l'éducation, de brimades, de vexations, de répudiation, etc. Nous y reviendrons en parlant des origines des antivaleurs.

La sous-estimation des capacités intellectuelles, professionnelles, même de jouissance (aptitude à jouir d'un droit) de la femme

Cette sous-estimation a engendré la marginalisation des femmes dans les instances de conception et de décision. Même au niveau de la famille, la femme subit la dictature de l'homme. Au niveau du village, les femmes sont écartées du conseil des sages. Dans les Eglises, l'ordination des femmes pose toujours un problème. Il en résulte de la part des femmes, une seule issue : la frustration ou la résignation.

Le sous-développement mental et éducationnel de la femme

Les familles accordent plus d'importance à l'instruction des garçons au détriment de celle des filles. Le jeune garçon bénéficie de tous les priviléges réservés à son père. Il apprend à gérer, à commander ses sœurs dès son jeune âge. La fille par contre apprend à être une épouse irréprochable, à s'occuper convenablement des tâches ménagères...

La chosification de la femme

La femme est considérée par son mari comme un bien précieux du fait de la dot. Et pour certains, un objet d'ornement dans le foyer ou dans le bureau. Jusqu'ici aucune femme n'accepte qu'elle soit épousée sans versement de la dot. Elle pense que sans dot elle perd toute sa valeur.

Toutes ces antivaleurs ont une influence négative sur le comportement de la femme, sur sa personnalité, son identité. Les principales causes de ces antivaleurs :

L'éducation traditionnelle

Quand on aborde la question de l'éducation, on se pose toujours la même question : Quelle éducation pour quel type de personne et quel type de société ? On peut dire que l'éducation traditionnelle oriente la fille vers le mariage ou vers son futur époux. Cette éducation fait en sorte que la fille ne conçoit sa propre existence que par rapport à l'homme qui sera son mari. Les capacités de réflexion et sa liberté de s'assumer comme être humain sont émoussées. Selon cette éducation, la fille n'a de valeur qu'en étant mariée. Les coutumes et d'autres pratiques rétrogrades et avilissantes viennent renforcer cette éducation. Il s'agit, en somme, d'une manière de penser et d'agir transmise de génération en génération.

Les causes juridiques

De ce point de vue, la femme est confrontée à certaines lois injustes qui violent ses droits en tant qu'être humain. Nous pouvons mentionner quelques-unes de ces lois :

- L'injustice officialisée quant à la punition de l'adultère de la femme par rapport à celui de l'homme. L'homme n'est punissable que lorsque son adultère à un caractère injurieux (code de la famille Article 467). L'homme a le droit de reconnaître officiellement les enfants nés hors mariage (code de la famille, article 758)
- L'accès à l'emploi et au crédit conditionné par l'autorisation marital. Il y va du bon vouloir du mari d'accepter ou de refuser la requête de son épouse.

Les causes théologiques

L'interprétation de certains récits bibliques véhiculée depuis l'époque missionnaire jusqu'à nos jours a entraîné des images négatives, stéréotypées de la femme. Celle-ci est culpabilisée, reléguée au bas de l'échelle sociale. Cf. les épîtres de Paul.

Dans le foyer

Selon les lois coutumières, une femme mariée est la propriété du clan de son mari et c'est tout le monde qui a le pouvoir sur elle. C'est pourquoi, après le décès de son mari, elle peut être remariée par l'un des frères de son défunt mari. (le Lévirat).

La dot n'est plus considérée comme une mise en valeur du mariage ou un signe de reconnaissance entre deux familles, mais comme un achat en versant une somme d'argent énorme. Dans ce cas, la femme est considérée comme une chose. L'homme peut l'utiliser sexuellement à tout moment même si elle est fatiguée parce qu'elle est une propriété privée de l'homme ; elle est même privée de la jouissance sexuelle par la mutilation génitale (exision) communément appelée *Coaza*, dans les tribus du Nord de l'Équateur. L'homme a le droit de déterminer le nombre d'enfants. Dans les foyers sans enfants, seule la femme est victime des injures, d'humiliation et parfois de la répudiation. Quand la femme ne donne naissance qu'aux filles, elle n'est pas considérée à juste titre. Dans certains foyers, la femme est battue à fouets comme si on battait une bête avec ou sans raison. Si la femme ose terrasser son époux, elle a affaire à tout le clan. La femme n'a pas droit de donner des noms aux enfants et elle ne peut pas hériter les biens de son père. Dans la prise de décisions au foyer, la femme n'a pas un mot à dire.

Dans l'Eglise

Dans plusieurs églises chrétiennes, la femme n'a pas encore occupé la place qu'il faut parce qu'on ne lui accorde pas la possibilité d'occuper certains postes. Elle ne peut pas être ordonnée comme les hommes et, par conséquent, elle ne peut pas être Pasteure consacrée. Nous précisons que la vérité biblique de Gen 1, 26-31 est d'application dans la 10-CDCC. La femme jouit des mêmes droits que l'homme. La preuve en est qu'elle assume les mêmes fonctions que l'homme, nous citons : Directrice d'école, Préfet des études, Pasteure de paroisse, Pasteure Surveillante Principale, Membre du Comité de Gestion (Chef de Département)... Néanmoins, certains hommes ne se sont pas encore dépassés pour donner à la femme sa vraie valeur, et la majorité de femmes se considèrent inférieures aux hommes. Elles se sous-estiment et ne veulent pas occuper certains postes qu'elles pensent réservés aux hommes.

Dans la société

Dans la société congolaise, on note la présence de la femme dans tous les domaines de la vie sociale, mais d'une façon minoritaire. Le gouvernement congolais a voté les lois sur la parité (homme et femme), toutefois ces lois ne sont pas rigoureusement respectées. Dans le milieu de travail, elle est l'objet d'harcellement sexuel pour être élevé à un grade supérieur, même si elle a des compétences. Il y a très peu de femmes au parlement à cause de la méfiance de voter pour une femme afin qu'elle occupe un poste de commandement. Il y a également peu de femmes promotrices de partis politiques et dans les directoires des partis. Elles sont utilisées pour danser et remplir les salles lors des meetings ; ou elles sont releguées à la cuisine pendant les grandes cérémonies.

L'institutionnalisation de l'infériorité supposée de la femme (l'homme est le chef de la famille ; la femme doit être soumise à son mari), comme le dit les proverbes suivants : « Lokumu ya mwasi se na mobali », C'est-à-dire, Une femme n'a de la valeur qu'à côté d'un homme. Ou encore « Linzanza libonga na langi, mwasi abongi na mobali », C'est-à-dire, un métal n'a une belle apparence que lorsqu'il est peint d'une bonne couleur, une femme n'a de la valeur qu'avec un homme. Du côté des agents de l'ordre, la Police ne prend pas au sérieux les plaintes des femmes. Très souvent, lorsqu'une femme vient se plaindre des mauvais traitements que lui fait subir son mari, la Police répond généralement : «C'est juste une affaire domestique, privée ».

Ajouter à toutes ces lois, la guerre qui sévit en RD-Congo il y a plusieurs années, où les droits des femmes et des enfants sont quotidiennement bafoués :

- Tueries (femmes enterrées vivantes (Makobola au Sud Kivu)
- Viols (les femmes sont violées à la longueur des journées)
- Enlèvements
- Recrutement des enfants soldats

Tous ces actes violents sont des actes criminels et punissables par la loi. Mais ce qui est malheureux est qu'en RD-Congo, tous les auteurs de ces crimes ne subissent pas la rigueur de la loi. Même les

lois votées pour protéger les droits humains sont souvent biaisées. Ceci est une situation générale pour le Congo par manque d'un état de droit.

La grande question est de savoir si les femmes elles-mêmes sont conscientes de leurs droits. Parce que si elles ne les sont pas, comment seraient-elles capables de les protéger et les défendre ? A l'instar de Marthe qui oublie même ce qui est existentiel (essentiel à la vie) et opportun à ces instants privilégiés du passage de Jésus dans leur maison. Elle s'agit dans des travaux menagers, ignorant qu'elle a aussi le droit de suivre cet enseignement direct de Jésus. C'est l'image de la femme congolaise qui n'a pas le temps de se cultiver par la lecture, suivre des informations et formations. Son premier bureau c'est la cuisine et surtout quand elle doit recevoir les hôtes de marque, elle fait tout pour les plaire. Ajouter à cela la situation socio-économique du pays qui ne la permet pas de s'épanouir. Elle doit se battre pour la survie de la famille ; car la pauvreté a pris le visage féminin dans notre contexte. Comme Marie, la femme congolaise fréquente aussi les milieux de prière.

Signalons que la plupart de familles congolaises vivent actuellement par la participation active des femmes. Ceci redore l'image ternie de la femme il y a longtemps. La femme d'aujourd'hui n'est plus celle qui attendait son mari à la maison pour l'accueillir par des bonnes paroles, des actes de courtoisie ; elle était considérée comme la sentinelle de la maison. Mais aujourd'hui elle quitte la maison tôt pour chercher la survie de la famille et rentre parfois après le retour de son mari. Dans ce cas, il appartient donc à son mari de la recevoir. Comme dit-on, « les petits arbres ne grandissent pas sous l'ombre d'un baobab ; mais quand le baobab tombe, ils s'épanouissent ». Ceci veut dire que les prouesses des femmes n'étaient pas manifestes à cause du pouvoir des hommes. Maintenant que la crise a dépouillé les hommes de leur pouvoir, celui de la femme a surgi.

Pour les enfants, l'attitude des disciples témoignent qu'ils n'avaient pas encore saisi un aspect essentiel du royaume de Dieu. Ouvertement, Jésus manifeste sa sympathie aux enfants. Ils sont précieux à ses yeux, puisqu'ils font partie de son plan de rédemption et qu'ils ont une place de valeur dans le royaume de Dieu. Les conduire à lui est une tâche noble qui incombe à la famille, à l'Eglise et la société en général. Mais cette vision n'est pas encore bien comprise par ces trois milieux. Ce qui fait que cette catégorie (vulnérable) soit malheureusement traitée avec mépris et indifférence.

En RD-Congo, tous les droits des enfants que nous retrouvons dans la « Convention Relative au Droits de l'Enfant » adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989, ratifiée par la RD-Congo dans l'Ordonnance Loi n° 90/48 du 22 Août 1990, ne sont que lettre morte. L'irresponsabilité des parents et de l'Etat a fait qu'aujourd'hui en RD-Congo on se retrouve avec beaucoup « d'enfants de la rue », enfants de personne » ou « enfants dits sorciers », appelés communément « Chégués ».

La situation des enfants est aussi déplorable dans les conflits armés où les enfants soldats sont enrôlés par force. Ils sont drogués pour commettre des exactions. On vit aussi la situation des enfants-parents c'est-à-dire, des filles-mères, des fils-pères : des enfants en charge de leurs parents, mais qui sont devenus à leur tour des parents. D'autres enfants ont des responsabilités comme des

adultes. Ces derniers, par exemple, sont tous les jours au marché pour vendre, soit la chikwange, la canne à sucre, le maïs pour nourrir la famille et au besoin payer leurs frais de scolarité, etc.

Pensez-vous que les enfants congolais ont un avenir meilleur quand ils n'ont pas droit à la survie, à la protection, aux soins de santé, à l'éducation, etc. ?

Depuis toujours, les différents royaumes étaient dirigés par les hommes. Dans un royaume où Nkumu regnait, tout le monde se réjouissait de la manière dont le royaume s'épanouissait et chacun se retrouvait ; la justice était établie, le droit de chacun était reconnu et respecté, chaque personne mangeait à sa faim et le royaume avait une grande renommée dans le monde envoisinant. Le roi Nkumu avait sa femme nommée Amba avec qui il a eu huit enfants parmi lequel se trouvait le prince héritier appelé Nzale. Quelle prospérité dans ce royaume !

Un jour, le roi Nkumu perdit sa femme bien-aimée Amba. Comme un malheur n'arrive jamais seul, le roi veuf Nkumu perdit aussi tout le succès qu'il avait. On se demandait si c'est toujours lui ou bien un autre Nkumu. Avant d'atteindre la déchéance totale, il a résolu de céder le pouvoir à son fils Nzale. Le fils avait demandé à son père pourquoi ce mauvais état de chose, lui qui autrefois était honoré de toutes et de tous. Le père révélera à l'enfant que les nombreuses bonnes réalisations qui ont permis à tout le royaume de mieux vivre étaient des initiatives de sa défunte mère, la reine Amba. Maintenant qu'elle n'est plus, le roi ne peut pas grand-chose. L'enfant se souvint de sa mère, de ses conseils et du traitement de cette dernière à son égard ; il se rendit compte que la feu reine Amba était formidable. Est-ce qu'il n'y avait qu'elle seule qui était capable de ça ? se demandait souvent Nzale.

Ainsi, pendant son règne, le roi Nzale décida que même les femmes pouvaient aussi régner à la tête du royaume comme les hommes, au lieu de continuer de rester comme les « héros dans l'ombre ». Il encouragea les femmes à accepter de faire preuve de leurs compétences ouvertement. Et une ère nouvelle commença dans le royaume du roi Nzale et dans les générations futures.

Leçon : Lors qu'on félicite l'homme dans ce qu'il fait, il y a toujours une femme qui travaille dans l'ombre. Le Congo connaît ce cas avec l'expérience de Maman Antoinette Mobutu. Lors de son vivant à côté du président Mobutu, les choses allaient mieux. Après sa mort, il y a eu décadence. Cette capacité n'est pas donnée à toutes les femmes, car il y a celles qui orientent parfois leurs maris à commettre des crimes. Mais les bonnes épouses influencent également les enfants et ceux-ci, devenus adultes, se souviennent des bons exemples vécus ainsi que des bons conseils reçus. Si la femme peut beaucoup dans l'ombre, qu'est-ce qui l'empêcherait d'être respectée et promue dans les différents postes de direction afin qu'elle agisse en pleine lumière ?

Questions De Reflexion Apres Etude

- Quel est le rôle que l'Eglise peut jouer pour aider à éradiquer la violence et
- que les droits des femmes et ceux des enfants soient respectés ?
- Pourquoi Dieu a créé l'homme et la femme à son image ?
- Pourquoi les relations des hommes entre eux sont si souvent empoisonnés ?
- Y-a-t-il un remède à cela ?

- L'enfant est-il vraiment une bénédiction de Dieu ?
- Comment utilisons-nous l'enfant ?
- En quoi Eve est-elle « aide » d'Adam (Genèse 2-3) ?
- Que pensez-vous de la pyramide : Dieu (au sommet) homme Adam (en dessous de Dieu) Eve (vers le bas) ?
- Adam créé à partir de la poussière, Eve créée à partir de la côte d'Adam, y-a-t-il une différence ?
- Eve (femme), est-elle « aide pour toujours de l'homme 'Adam) ?
- La femme est-elle l'appendice de l'homme ?
- Comment combattre au Congo, en Afrique les préjugés qui font que la femme est généralement considérée comme inférieure à l'homme ?
- Comment combattre la marginalisation des femmes Congolaises dans les instances de conceptions et de décision ?
- Dans Luc, Marie se trouve comme étudiante aux pieds de Jésus. comment susciter les familles africaines à accorder plus d'importance à l'instruction des filles ?
- Que faire pour que la femme et sa famille renoncent au versement de dot lors de mariage ?
- Dans nos sociétés africaines, l'éducation traditionnelle a encore cours légal. Que faire pour libérer les filles de cette éducation basée sur des coutumes et d'autres pratiques rétrogrades et avilissantes ?
- Les lois injustes qui violent les droits de la femme et de l'enfant méritent d'être combattues jusqu'à leur suppression. Comment y arriver ? En créant des groupes de pression ? Des lobbys ? Des syndicats ? ou quoi encore ?
- Les épîtres de Paul qui interdisent aux femmes un certain nombre de choses notamment prendre la parole en public que faut-il faire de ces épîtres ?

Prier

Seigneur, nous te remercions de nous avoir créés femmes et homme en ton image, égaux en droits et en dignité. Aide-nous Seigneur à renforcer la solidarité entre les femmes sans distinction de catégories ni d'âge, car la violence contre les femmes commence dès le sein maternel, continue jusqu'à la vieillesse et se termine à la mort. Aide-nous aussi pour que dans notre démarche, que l'homme soit aussi impliqué comme partenaire. Parce que c'est un travail de fond qui doit être réalisé par tout le monde pour que le changement devienne effectif.

Au Nom et pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous adressons cette prière.

Amen !